

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi quinze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Maryse DEPUYDT, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Pascal LHOTE, André BLANCHARD et Josette ROUGET

Absents excusés :

Marie-Laure CAPITAIN, ayant donné pouvoir à Maryse DEPUYDT,

Josette ROBINET, ayant donné pouvoir à Josette ROUGET

Secrétaire de séance : Olivier VARIN

DELIBERATION MODIFICATIVEE

La préfecture n'est pas favorable à la mise en place de loyers gratuits.

Pourtant, dans le passé, une telle mesure avait déjà été mise en place pour la Boulangerie et l'Auberge.

La Préfecture propose de remplacer cette disposition par 4 loyers au prix de 1 € symbolique par mois.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION

ENTRETIEN DU CIMETIERE

En l'absence de cantonnier, il est avéré que l'entretien du cimetière n'est pas satisfaisant.

L'envahissement par les mauvaises herbes des allées reste mal accepté par les administrés mais, la proposition dans le futur d'un engazonnement de celles-ci, à la majorité des élus, n'est pas envisageable.

L'utilisation d'une machine à couper les racines a été proposée par le CAT de Cheney.

Pour l'heure, il est proposé transitoirement de confier cet entretien à une entreprise.

La proposition de remise en état par PAYSAGE ENVIRONNEMENT, au prix de 660 € HT, est acceptée à l'unanimité.

La proposition d'un contrat annuel n'est pas retenue, dans l'attente de l'évolution du poste de cantonnier.

APPARTEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE

Suite au décès du précédent locataire, différents travaux de plomberie semblent nécessaires.

Le devis de FD'SANIT, représentée par Florian DESVAUX pour un montant de 2 200 € HT (sans l'option meuble lavabo) est retenu à l'unanimité.

IDENTIFICATION POUR DISTRIBUTION DU COURRIER

Depuis de nombreuses années, une famille habitant le lieu-dit « le Bas des Chaumes » n'a pas d'adresse postale clairement définie.

La Poste nous propose d'officialiser le choix :

1, Route de FLOGNY
Lieu-dit « le Bas des Chaumes »
89360 CARISEY

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION POUR FRAIS DE SCOLARITE

Un enfant de CARISEY sera scolarisé en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

Il nous est proposé de signer une convention pour un coût de 1323 euros et 24 centimes par enfant et par an.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est regrettable que les institutrices ne testent pas les élèves concernés pour voir si cela pourrait fonctionner dans une structure « normale ».

VENTE DU TERRAIN RUE DES BOIS

Les discussions étaient bien engagées pour vendre un terrain situé Rue des Bois

Il était prévu un délai de 2 ans pour construire, dès obtention du permis de construire.

Le futur acquéreur demande que ce délai soit rallongé à 3 ans, voire 5 ans.
Cette demande n'est pas acceptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Il est demandé au futur acquéreur :

- de déposer un permis de construire avant signature

- de débiter la construction dans un délai de deux ans maximum, sous peine de récupération du terrain par la Commune

Un courrier adressé au futur acquéreur sera rédigé en ce sens.

AFFAIRES DIVERSES

Enfouissement ligne électrique

Il est prévu par une prise en charge du SDEY l'enfouissement de la ligne électrique au niveau du poste électrique de la Rue du Moulin, aux abords du ru du veau.

Réclamation

Un administré a adressé à la Mairie un courrier demandant le remboursement des dégâts occasionnés sur son véhicule, suite à un choc subi dans le chemin de VAUCHARD.

La Commune n'a pas vocation à rembourser les frais engendrés par ce type de sinistre. Cet administré pourra éventuellement faire un recours auprès du Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire propose de rencontrer cet administré.

Des contacts ont été pris avec les entreprises PETIT et GCTP pour établir des devis de réfection du chemin concerné. Un contact sera également pris avec l'entreprise BARBIER.

Problème de stationnement sur la plate-forme située sous la Maison de Retraite

Un courrier a été adressé en Mairie pour signaler une dégradation de la plate-forme située sous la Maison de Retraite, dégradation manifestement causée par le stationnement du personnel et/ou les familles des résidents de la Maison de Retraite.

Il est rappelé que la structure de cette plate-forme n'est pas adaptée pour recevoir des véhicules.

Il est proposé de programmer une réunion avec la Directrice de la Maison de Retraite pour évoquer de ce problème.

Bilan de « Garçon la Note »

La manifestation « Garçon la Note » s'est bien déroulée, sans incident majeur. Les dispositifs de sécurité ont été globalement respectés (malgré quelques feux rouges grillés).

Les horaires prévus ont été tenus, la fin de soirée s'est déroulée sans encombre.

Quelques problèmes ont néanmoins été relevés :

- le mécontentement de certains riverains
- la logistique assez lourde à la charge exclusive de la Commune
- le manque de volontaires pour assurer la mise en place et le démontage

- le vol de deux panneaux de signalisation

Aboiements

L'aboitement de plusieurs chiens a été signalé à la Fortelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

Procès-verbal approuvé lors de la séance du 30/10/2023.

Le Maire,
Pascal ETCHART

